



Municipalité

Case postale

CH-1401 Yverdon-les-Bains

Date : 4 septembre 2020

N/réf. : Ige

AVIS AUX ELECTRICES ET ELECTEURS DE LA COMMUNE D'YVERDON-LES-BAINS

Nous informons les électriciens et électeurs de la Ville d'Yverdon-les-Bains qu'en date du 3 septembre 2020, le Conseil communal a accepté les préavis suivants :

- **PR20.06PR** concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 400'000.- pour le regroupement du Service des énergies sur un seul site, à la rue de l'Ancien Stand
- **PR20.13PR** concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 200'000.- pour la transformation du pavillon scolaire de Fontenay en Unité d'accueil pour écoliers (UAPE)

*Le référendum peut être demandé contre ces décisions dans les **dix jours** à dater de la publication du présent avis, en respectant les dispositions de l'article 110 al. 1 de la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques (LEDP). Si la demande de référendum satisfait aux exigences, la Municipalité prendra formellement acte de son dépôt et autorisera la récolte des signatures requises ; le titre et le texte de la demande de référendum seront affichés au pilier public (art 110 al. 3 LEDP). Le délai de récolte des signatures sera de 30 jours dès l'affichage de l'autorisation de récolte des signatures prévu à l'art 110 al. 3 LEDP (art. 110a al. 1 LEDP).*

MUNICIPALITE
D'YVERDON-LES-BAINS

Pilier public du 4 au 14 septembre 2020